L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 8 MAI 1886.

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières

— POUR —

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Cinquième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St. Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 8ème jour de Mai, 1886, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1885, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ALGIERS & GRETNA RAILROAD CO.—
Taxe de 1885, montant à $10 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Villere, Delaronde et Seguin, désignés comme lots Nos 25 et 26 de l'ilet No 9, mesurant 63 pieds de face à la rue Bouny sur 160 pieds de profondeur.

ANTOINE, CHARLES—
Taxe de 1885, montant à $1 05
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, propriété commune vendue par le Dr P. R. Puissan, désigné comme lot No 10 P P, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

AUGUSTUS, MME LOUIS—
Taxe de 1885, montant à 24c
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, D-Armas et Decatur, désignés comme lots Nos. 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 192, mesurant 128 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

BELCHER, ALEXANDER—
Taxe de 1885, montant à $2 40
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Chestnut, Eveline et Eliza, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No 95, mesurant 126 pieds 6 pouces de fa e à la rue Vallette sur 120 pieds de profondeur.

BENTLEY, WILLIAM—
Taxe de 1885, montant à $1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Jackson et Market, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 129, mesurant 30 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

CAZERAS, EMILE—
Taxe de 1885, montant à $1 05
Un lot de terre avec améliorations dans le 5ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 60, mesurant 31 pieds de face à la rue Webster sur 130 pieds de profondeur.

COYLE, WM G.
Taxe de 1885, montant à $1 80
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market et Eliza, Powder et Church, désignée comme partie du lot No 2 de l'ilet No 84 mesurant 31 pieds de face à la rue Market sur 114 pieds de profondeur; formant l'encoignure des rues Market et Eliza.

DAVIS, H —
Taxe de 1885, montant à $1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No 145, mesurant 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

FETSCH, G. M.—
Taxe de 1885, montant à $12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Bouny et Seguin, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 7, mesurant 30 pieds de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur.

FITCH, JACOB—
Taxe de 1885, montant à $1 80
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Seguin, Eveline et Eliza, désignée comme une partie du lot No. 1 de l'ilet No. 91, mesurant 64 pieds de face à la rue Bouny sur 75 pieds de profondeur.

HASSAM, THOMAS—
Taxe de 1885 montant à $2 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Bouny, Villeré et Patterson désigné comme lot No. 4 de l'ilet No 10, mesurant 53 pieds de face à la rue Patterson sur 118 pieds de profondeur.

HUGHES, CHARLES—
Taxe de 1885, montant à $1 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Homer, Pacifique et Jackson, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 145, mesurant 64 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Elmire et Homer.

HYDE, WILLIAM ET THO. J. MACKIE—
Taxe de 1885, montant à $6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jeffer on, Adams, Jack on et Homer, désigné comme lot No. 152 1/2, mesurant 300 pieds de face à la rue Jefferson sur 242 pieds de profondeur d'un côté et 200 pieds de l'autre.

JOHNSON, MLLE A. A —
Taxe de 1885, montant à $1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Market, Vallette et Verret, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 125, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur 102 pieds de profondeur.

JOHNSON, MME PEGGY—
Taxe de 1885, montant à 30c
Un lot de terre avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, situé à Leesbourg et attenant à l'habitation Trénagnier et le chemin public, désigné comme lot No. 11 bis propriété d'habitation, mesurant 30 pieds de face sur 126 pieds de profondeur.

LEE HENRY—
Taxe de 1885, montant à $1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Homer, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 155, mesurant 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

ROCHE, LEONARD—
Taxe de 1885, montant à 36c
Trois lots de terre avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut Vallette, Lapeyrouse et De Armas, désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 de l'ilet No 211, mesurant chaque 34 pieds de face à la rue Chestnut sur 140 pieds de profondeur.

ROLAND, PIERRE ET AUGUSTE SANFORD—
Taxe de 1885, montant à 90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe Franklin, Lapeyrouse et Socrate, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 219 mesurant 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

SCOTT, M. J. ET P. PERRY—
Taxe de 1885, montant à 30c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, situés sur le chemin public, à Leesbourg et attenant à l'habitation Trépagnier, désignés comme lots Nos 31 et 32, propriété d'habitation, mesurant 60 pieds de face sur 126 pieds de profondeur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

TAYLOR, ADAM -
Taxe de 1885, montant à 90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire Jackson, Chestnut et Homer, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 146, mesurant 32 pieds de face à la rue Elmire sur 150 pieds de profondeur.

THACKER, MOSES—
Taxe de 1885, montant à 90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, DeArmas, Verret et Franklin, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 188, mesurant 32 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

VICK, MME J.—
Taxe de 1885, montant à $1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Jackson, Pacifique et Elmire, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 128, mesurant 28 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil des warrants de drainage s'élevant à $334,208.80.

Dans l'affaire de John Crossley & Sons, limited, contre les Commissaires de la Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 350.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 mai 1886, à midi, les articles ci-après décrits, savoir:

Un fort lot de warrants de drainage de différents montants, s'élevant à $334,208.80, comme on le verra ci-dessous.

Voici la formule de l'un des warrants, omettant les montants, dates, numéros, etc., savoir:

Département des Comptes Publics.
Nlle-Orléans, —— 187——

No. ——
$ ——

A l'Administrateur des Finances,
Ville de la Nlle-Orléans.

Payez à l'ordre de W. Van Norden, *transferee* de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company............ [100 dollars à prendre de tout fonds se trouvant au crédit de la dite Compagnie dans le Trésor de la Ville.

Ce warrant est émis conformément aux dispositions de la loi No 30 de la session de l'Assemblée générale de la Louisiane tenue en 1871, et l'administrateur des finances, quand ce warrant lui sera présenté, en paiera le montant en argent, s'il y a au trésor de la ville des fonds au crédit de la dite compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal". S'il ne s'y trouve pas des fonds suffisants pour solder ce warrant, l'administrateur devra y inscrire la date de la présentation, et le warrant portera alors intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la dite présentation jusqu'à complet paiement.

Signé: . . .
Administrateur des comptes publics.
Débitez Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.
Signé: . . .
Administrateur des finances.
Présenté pour paiement * * * 187—.
En marge: "Drainage Warrant"; au revers (signé) W. Van Norden, transferee.

Les dits warrants sont émis pour les sommes suivantes:

3 pour	$5000 chacun, faisant...	$ 15,000 00
152 ..	$2000	304,000 00
1 ..	.. .. ..	1,999 75
8 ..	$1000 chacun, faisant...	8,000 00
9 ..	$500	4,500 00
1 ..	.. .. ..	307 95
1 ..	.. .. ..	158 50
1 ..	.. .. ..	117 40
1 ..	.. .. ..	54 50
1 ..	.. .. ..	40 80
1 ..	.. .. ..	16 35
1 ..	.. .. ..	13 55
	Total............	$334,208 80

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES ET ARTICLES DE MAISON.

Mme S. J. Logan versus Mme H. L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 17,114.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 10 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les meubles et le contenu de la résidence No. 706 rue St. Charles, dans cette ville, consistant en: Un ameublement de salon—Tables à dessus de marbre—Bureau à écrire—Pupitres—Gravures encadrées—Stores—Tapis de Bruxelles—Paillassons—Table à rallonge—Buffet—Etagères—Services à thé—Pots à glace—Berceuses—Chaises bourrées—Chaises en rotin et en cuir—Canapé.

5 ameublements de chambre à coucher en noyer.

1 ameublement de chambre à coucher en imitation de bois de rose et articles de maison en général. Le tout d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 1 8 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI 19 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près au ilet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7mai—7,12,15,16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 16,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 17 mai 1886, à 1 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, sur les terrains du Parc Supérieur de la Ville, dans le Sixième District de cette ville—

Une machine à feu par produits chimiques (chemical engine,) 2 voitures à tuyaux, 10 tour piquets, une clôture en fil de fer, plusieurs ponts par-dessus le chemin de fer, 157 drapeaux (plus ou moins), les stations de chemins de fer au Parc Supérieur, la clôture du chemin des courses; aussi, divers autres articles appartenant à la partie défenderesse, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6,12,15,16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John E. Breaux vs. Noel B. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin, désigné par la lettre A sur un plan fait par H. Pilié, député-voyer de cette ville, le 31 mars 1875, dont une copie certifiée est annexée à un acte de vente de Daniel McKendrick à John Wilson, exécuté pardevant Wm. J. Castell, notaire, le septième jour de juin de la même année. Le dit lot mesure vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et dix lignes, entre lignes parallèles, au pied américain; et étant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de E. F. Stockmeyer, selon acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire, en date du 8 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer deux certains billets à ordre, maintenant dûs, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, soit quinze cent cinquante dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du 25 février 1884 jusqu'à paiement final, et 5 pour cent sur le dit montant, principal et intérêt, d'honoraires d'avocat et frais de procès, incluant trois dollars frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la dite propriété; le reste doit être payé le 23 février 1887, date de maturité d'un certain billet à ordre de $775, aussi garanti par hypothèque sur la dite propriété en date du 23 février 1884 portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la dite date jusqu'à parfait paiement.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 av—6 13 20 27 mai 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs Reine Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 16,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 8 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville et compris entre les rues Bank, Rendon, Baudin et l'avenue Hagan, ayant et étant divisé en vingt-huit lots de terre, conformément à un plan déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire, le 25 février 1856. Les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir: Les lots Nos un, deux, trois et quatre chacun vingt-neuf pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Les lots numéros cinq, six et sept mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la dite avenue Hagan, sur une profondeur de cent cinquante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros huit, neuf et dix mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro onze mesure vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la dite avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros douze à dix-huit inclusivement mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de cent seize pieds huit pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Les lots numéros dix neuf, vingt et vingt-et-un mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Les lots numéros vingt-deux à vingt-huit inclusivement, mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent seize pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Baudin; le lot numéro onze l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Bank; le lot numéro dix-huit l'encoignure des rues Bank et Rendon et le lot numéro vingt-deux l'encoignure des rues Rendon et Baudin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que ladite défenderesse a acquise avec d'autres propriétés de Harris Murphy, selon un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 25 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6avril—6,13,20,27—mai 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

John L. Felix vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,282—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 mai 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 15 mai 1886, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout et particulièrement le contenu, installations, marchandises, etc. de la grocerie coin des rues Port et Remparts, d'après un inventaire établi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4mai—4,8,12,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buvette, installations et liqueurs.

G. H. Braughn vs. S. Léopold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 17,483—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Buvette, installations, tables, chaises, vins, liqueurs, etc., maintenant à mon entrepôt, No 199 rue Chartres, en cette ville. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30 mai 4 8,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs Reine Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les numéros Six, huit, neuf et dix, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-douze. Le lot numéro six mesure trente-deux pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de cent onze pieds sept pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, et les lots huit, neuf et dix ont chacun vingt-sept pieds huit pouces de face sur la rue Gasquet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent.

Etant les mêmes lots que la défenderesse a acquis de Daniel Curran, par un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 20me jour d'août 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6,13,20,27—mai 4,8

PAR LE CONSTABLE.

Dominique Braggini vs. Mme A. C. Fagot, épouse divorcée de Joseph Duvignaud.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8708—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné comme lot No. 2 sur un plan tiré par E. Surgi, daté le 25 juin 1849, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, et mesurant trente pieds de face à la rue Hôpital, sur cent trente-un pieds deux pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions, comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
14avril—14,24—mai1,8,15 Constable.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

ST-LAURENT, de Jousselin, mercredi, 5 mai.
NORMANDIE, de Kersabrec, mercredi, 12 mai
AMERIQUE, Dardignac, mercredi, 19 mai.
LABRADOR, P. d'Hauterive, mercredi, 26 mai
CANADA, Padel, mercredi, 2 juin.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)
..............$80 $100 et $120
Deuxième classe..............$60
Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret ou passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE,
Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO., 37 Carondelet.
F. E. GUEDRY, 19 rue du Camp.
ED. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
4 nov—25 1 an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 12 mai à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS,
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..............$40
Entrepont..............20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

NEW CAMELIA,
SERVICE D'HIVER.

Le vapeur à partir du 1er Novembre 1885, partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:
MARDI, à l'arrivée du train de 12 m.
JEUDI .. .. .. 12 m.
SAMEDI .. .. .. 3 p. m.
Retour—Louisera Old Landing
LUNDI..............5 a. m.
MERCREDI..............7 a. m.
VENDREDI..............7 a. m.
L'eau et le temps le permettant.
Prix du trajet pour Mandeville et Lewisburg..............$1 00
Prix du trajet pour Madisonville.......... 1 25
Prix du trajet au delà de Madisonville et pour Old Landing.............. 1 50
Excursions tous les dimanches à l'arrivée du train de 8 heures.
Le fret est reçu journellement à la gare du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
1er mai— 47 rue Carondelet.

Ligne régulière du haut de la côte,

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
Part tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures p. m.
ISABEL.
Part tous les MARDIS à 5 heures p. m. et les SAMEDIS à midi.
Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.
DANUBE.
Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
1er sept [illegible] B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1..........	9.00 A. M.	No 2..........	5.00 P. M
No 3..........	6.50 P. M	No 4..........	7.35 A. M
No 5..........	10.00 A. M.	No 6..........	4.15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; ils ne s'arrêtent que entre la Nouvelle Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.

Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*. Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.

Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

JOHN BRADLEY
Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS
24 nov— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co Atlantic System via Morgan's La. & T. R. R. Fy. Co.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 50 Local...8.10 a m	No 19 Califo'a 7.40 a m
No 20 Califo'a 7:30 p m	No 51 Local 6:20 p m

Chars-dortoirs entre New-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20mars86—1an

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE À
A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL,
103 RUE GRAVIER.

BICYCLES, TRICYCLES, VÉLOCIPÈDES, PATINS A ROULETTES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC
19 juil 85—1an.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande. 1er sept85—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-unième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie..........	$232,018 08
Sur les risques maritimes..........	13,821 98
Sur les risques de rivières..........	14,786 77
Primes totales..........	$260,626 83
Moins primes non échues....	72,317 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1885..........	$188,309 83

PERTES PAYEES:

Sur les risques d'incendie..........	$88,486 91	
Sur les risques maritimes..........	2,490 26	
Sur les risques de rivières..........	7,579 44	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt.	28,786 34	
Réassurances et primes remboursées..........	28,632 98	
		$155,975 93
Profits..........		$32,333 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières..........	$253,293 51
Actions de Banques et de Chemins de fer..........	96,185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements..........	124,446 06
Billets à recevoir..........	56,228 22
Primes en collection..........	30,737 35
Stock du Vallette Dry Dock Company..........	11,362 50
Jugements..........	4,355 00
Comptant..........	39,822 13
	$616,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 9 juin 1885.

JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

Jno B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix	B. W. Taylor.

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS,
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885 including unearned premiums of the previous year—

On fire risks..........	$232,018 08	
On marine risks..........	13,821 98	
On river risks..........	14,786 77	
Total premiums..........	$260,626 83	
Less unearned premiums..........	72,317 00	
Net earned premiums 31st May 1885..........	$188,309 83	

LOSS PAID.

On fire risks..........	$88,486 91	
On marine risks..........	2,490 26	
On river risks..........	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest..........	28,786 34	
Reinsurances and return premiums..........	28,632 98	
		$155,975 93
Profit..........		$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate..........	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks....	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge..........	124,446 06
Bills receivable..........	56,228 22
Premiums in course of collection..	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company..........	11,362 50
Judgments..........	4,335 00
Cash on hand..........	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et ont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible] 'Institut [illegible]

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu..........		$495,464 05
Primes sur risques de mer..........		41,553 52
Primes sur risques de rivière..........		9,908 38
		$546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885..........		152,925 00
		$699,850 95
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)..........	$24,640 18	
Réassurances..........	107,189 75	
Primes sur risques non terminés..........	136,280 00	
		682,109 93
Primes nettes acquises..........		$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes..........		49,041 56
		$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu....	$295,817 06	
.. de marine.	23,755 20	
.. de rivière.	3,112 66	
Pertes non ajustées.	75,500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences..........	75,402 41	
Dépenses d'agences....	8,865 20	
Taxes et licences....	3,002 89	
Dépenses de bureau.	28,172 46	
Dépenses casuelles..	3,496 72	
		$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885..........	$15,000 00	

ACTIF.

Argent en caisse....	$36,120 33
$70 000 Bons des Etats-Unis 4 0/0..	86,100 00
$70 000 Bons des Etats-Unis 3 0/0..	71,400 00
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..........	52,000 00
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..........	57,055 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........	15,000 00
	$317,675 93
Primes en voie de recouvrement....	17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe..........	54,632 74
Prêts sur hypothèque..........	54,871 34
Effets à recevoir..........	2,885 00
Bons, actions et autres valeurs..........	12,819 52
Meubles et installations de bureaux..........	2,500 00
	$463,077 98

PASSIF.

Capital payé en plein..........	$300,000 00
Dividendes non réclamés..........	2,640 00
Pertes non réglées..	75,500 00
Primes sur risques non expirés......	136,280 00
	$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX. Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY. Notaire.
20 janv—1m

QUATORZIEME

Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie.	$167,709 64	
Sur risques de rivière	10,911 57	
Sur risques de mer....	4,400 46	
		$183,081 67
Ajoutez les primes non acquises de 1884..........		32,854 95
		$215,936 62
Moins primes remboursées et réfaction..........	$42,005 41	
Réassurances..........	7,956 66	
		49,962 07
Primes nettes..........		$165,974 55
Pertes, etc., durant la même période—		
Sur incendies..........	$115,723 01	
Sur les rivières..........	3,440 65	
Sur les mers..........	1,299 30	
Taxes..........	1,978 06	
Bureau des réassureurs..........	1,829 39	
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage..........	9,437 08	
		$133,707 49
		$32,267 06

ACTIF.

Comptant..........	$9,667 20
Primes en cours de perception..........	29,812 46
Biens immobiliers..........	36,782 45
Bons, actions de banques et autres....	39,096 26
Meubles de bureau et installation....	2,370 25
Billets garantis par nantissements....	4,699 68
Billets garantis par hypothèques....	15,096 26
Billets à recevoir à courtes échéances..........	3,905 46
	$141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment, pardevant moi à la Nlle Orléans, le 21 janvier 1886.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	M. Vonderbanck,
M. Abascal,	H. Schröder,
R. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	O. A. Schneidau,
P. Thomaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio,
	Frank Barker.

22jan —1m

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE *l'Elixir Dentifrice* DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 MÉDAILLES D'OR: Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

«L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

«C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le *meilleur curatif* et le *seul préservatif* des *Affections dentaires.*»

Maison fondée en 1807. Agent général: SEGUIN 3, rue Huguerie, 3 BORDEAUX
Dépôts chez tous les Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs.

Se trouve à la Nlle-Orléans, maison CHAS TROUILLY.

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, ŒILS de PERDRIX. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris. *New Orleans MM Rivet, Carrouch* et toutes les *Pharmacies.*

VICHY

Administration: PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BRULATOUR MARCEL MAJEAU.

FER DE LERAS
Pharmacien, Dr ès-Sciences

Cette solution, admise par son efficacité dans le *Codex français* (Edit. 1884), claire, limpide, analogue à une **eau minérale ferrugineuse concentrée**, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme **réparateur et reconstituant des os et du sang**. Il ne **constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit par les dents**; il s'emploie toujours avec succès contre les **maux d'estomac**, les **pâles couleurs**, l'**appauvrissement du sang** et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont **pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.**

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

MALADIES DE POITRINE
GUERIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un **Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.**

Il calme la **Toux**, fait **disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:**
les **Bronchites**, la **Consomption**,
les **Catarrhes**, la **Phthisie**,
et arrête la fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	*Destination*	*Mouillage*
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Benison	Liverpool	1er dist. 14
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 20
Editor	Liverpool	2e dist. 9
Eduardo	Liverpool	Gretna
Foxhall	Port Limon	1er dist. 14
Hartlepool	Continent	Elevator
Louisiana	New York	2e dist. 8
Lizzie Henderson	Floride	Alger
Legislator	Liverpool	2e dist. 10
Laurestina	Hambourg	rue 6e
Morgan City	New York	Alger
Marco Aurelia	Laid up	Alger
S Oteri	Utila	1er dist. 15
Yucatan	Liverpool	Gretna

NAVIRES.

Alice M Minott	Liverpool	4e dist. 43
Cashmere	Liverpool	4e dist. 43
City of Boston	Havre	4e dist. 47
Dora, en détresse	Gênes	Alger Point
Ile Marthe		
Kinburn	Brême	1er dist. 36
Riverside	Revel	1er dist. 32
Thos Lord	Liverpool	2e rue
Wm Tapscott	Havre	4e dist. 47

BARQUES.

Aurora	Gênes	2e dist. 16
Giulia	Hambourg	Carrollton
Grad Karlovac	Greenock	Carrollton
Hampton Court	Brême	3e dist. 27
Juno	Greenock	Carrollton
John Watt	Liverpool	rue Quatrième
Mark Twain	Russia	3e dist. 39
Sant Anna	Oporto	rue 8e

GOELETTES.

Earl P Mason	Providence	Gretna
Isaac Rich	Grand Cayman	1er dist. 13

BRICKS,

Union	....	Pie Tier

Liste des navire partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.
Steamship El Paso, Quick..........parti 5 mai
Goelette Dora Matthews, Brown.......exped 3 mai
PHILADELPHIE.
Steamship Wydale, Hurst..........parti 30 avril
Barque A C Dickerman, ——..........partie 29 avril
LIVERPOOL.
Steamship Norfolk, Woolsten.......parti 1er mai
Steamship Historian, Hughes..........parti 2 mai
ANVERS.
Steamship Marseille, Guyot..........parti 1er mai
MESSINE.
Steamship Golden Grove ——..........parti 10 avril
PALERME
Steamship Golden Grove ——..........parti 19 avril
TRIESTE
Barque Vesuveo, Longobardo..........partie 21 avril
BREME
Navire Hermann, Bunje..........parti 30 avril
Barque Niagara, Steenken..........parti 21 avril
HAMBOURG.
Navire Heinrich, ——..........parti 27 avril
Barque Genius, ——..........partie 27 avril
PROGRESO.
Goelette J A Halay, Green..........parti 12 avril
Goelette Geo Lhote, Stilphen..........parti 12 avril
OPORTO.
Barque Julius, Vieira..........partie 14 avril
RIO DE JANEIRO.
Steamship Amethyst, Canse..........parti 9 avril
Navire Prince Rupert, O'Malley....parti 20 mars
BUENOS AYRES.
Barque Aufare. ——..........partie 29 janv

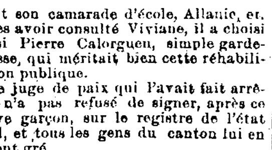

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentel,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

49......Rue Carondelet......49

NOUVELLE-ORLEANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

PRIMES.

Sur risques d'incendie..........	$413,670 73	
Sur risques de rivières	35,801 27	
Sur risques de mer....	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$569,637 65
A déduire—		
Primes non terminées de 1885..........	$120,704 67	
Primes remboursées..	45,930 92	
Réassurances..........	78,571 07	
Escomptes et commissions..........	61,576 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises..........		$259,854 64
A ajouter—		
Intérêt et escompte..	$45,265 44	
Reçu pour sauvetage.	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif....	6,009 81	
		$53,170 90
Revenu net..........		$313 025 54
A déduire, pertes payées—		
Incendie.$146,352 66		
Rivières 9,601 57		
Mer.... 1,028 19		
	$156,982 42	
Dépenses générales..	10,933 74	
Dépenses d'agences..	21,234 97	
Salaires et Board of Underwriters..........	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces..........	3,714 73	
Taxes d'Etat et de ville..........	15,429 58	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées..........		30,593 20
Profits nets..........		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Argent comptant..........	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississippi..........	25,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements, valant..........	174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant..........	88,621 24
Billets pour primes, valant..........	23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché..........	123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché..........	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à....	147,900 00
Meubles de bureau..........	3,000 00
Comptes en voie de collection..........	57,866 00
Comptes dus par agents..........	4,144 95
Intérêts dus et échus sur prêts....	2,701 83
Dû pour sauvetage..........	450 00
	$959,191 88

PASSIF.

Capital..........	$700,000 00	
Surplus..........	70,445 04	
Primes non acquises.	120,704 67	
Pertes réglées et non réglées..........	30,593 20	
Bills pour réassurances..........	9,250 07	
Dividende dû le 31 décembre 1884..........	198 90	
Dividende, 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886..........	28,000 00	
		$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	A. Britain,
John Chaffe,	John I. Adams,
Richard Milliken,	R. T. Buckner,
Samuel Friedlander,	Chas. E. Black,
R. M. Walmsley,	John V. Richards,
A. H. May,	Thomas Day,
Samuel H. Boyd,	Samuel Delgado,
Wm. J. Behan,	John P. Richardson
B. F. Eshleman,	Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds,	John Phelps,
A. T. Janin,	Jules A. Blanc,
Louis Bush,	W. H. Bofinger.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de....	25,000....	25,000
1 Lot de....	10,000....	10,000
2 Lots de....	6,000....	12,000
5 Lots de....	2,000....	10,000
10 Lots de..	1,000....	10,000
20 Lots de...	500....	10,000
100 Lots de...	200....	20,000
300 Lots de...	100....	30,000
500 Lots de...	50....	25,000
1,000 Lots de...	25....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000 soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à..........	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne-té, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions— Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

FEUILLETON.

No 39 Commencé le 24 mars 1886.

PORTE CLOSE

—PAR—

F. Du Boisgobey.

X

—Suite—

—Vous parlez sans doute de M. d'Erquy, demanda tranquillement ce nouveau venu, que la jeune fille n'avait jamais vu et qui n'était autre que sir John Harris.

—Oui.... eh! bien? interrogea Viviane, éperdue.

—Eh bien! madame.... il vient de recevoir une belle dans la poitrine.... la blessure est très grave.... mais il vit encore.... et puisque vous vous intéressez à lui, je suis heureux de vous apprendre que le médecin qu'il a amené ne désespère pas de le sauver.

Mlle de Bourbriac allait courir à l'enclos où gisait son fiancé. Le baronnet la retint en lui disant:

Je vois que vous lui tenez de près, et sans doute il ne s'attend pas à vous revoir ici. Prenez garde, madame! Une émotion trop vive pourrait le tuer.

Viviane resta, quoiqu'il lui en coutât, et sir John reprit:

—Le comte de Trigavou a été si affecté du triste résultat de la rencontre qu'il est parti sans m'attendre. Oserai-je vous demander si vous l'avez rencontré sur l'île?.... Ma mission est terminée et je voudrais rentrer à Saint-Malo avec lui.

Viviane lui montra la mer, et comme il ne comprenait pas:

—Il est là, dit-elle. Dieu l'a puni.

—Quoi! il s'est noyé! s'écria l'Anglais. Et, comment?.... Ce n'est pas de ce côté qu'il devait prendre pour arriver à la porte de Bon-Secours.

Mlle de Bourbriac, suffoquée par l'émotion, ne répondit pas. Elle regardait le yacht que le canot venait d'accoster et qui était déjà en route pour regagner l'avant-port en doublant le petit Bey.

Son voyage était payé et il n'avait plus de passagers à conduire en Irlande.

—Bonjour, monsieur! dit une voix.

Viviane et l'Anglais firent volte-face et sir John reconnut aussitôt le commandant d'artillerie qui, la veille, avait déjeuné à la même table que lui, à l'hôtel Franklin.

Six canonniers qu'il avait amenés au grand Bey se tenaient à distance respectueuse.

C'était la troupe que Trigavou avait aperçue au moment où il courait vers l'escalier.

Sir John tendit la main à M. de Sacey et se mit à lui exprimer le plaisir qu'il éprouvait à le rencontrer.

Mlle de Bourbriac s'achemina rapidement vers le vieux fort. Elle n'y tenait plus. A tout prix, elle voulait, si on lui défendait d'approcher d'Olivier, interroger du moins le docteur Avangour. Et peu lui importait de savoir ce qu'un officier qu'elle ne connaissait pas venait faire au grand Bey.

—Qui est cette jeune femme? demanda le chef d'escadron en la suivant des yeux.

—Probablement la sœur de M. d'Erquy.... ou sa maîtresse, répondit sir John. Je n'en sais pas plus long que vous sur son compte. Je viens de la rencontrer ici et elle voulait connaître le résultat du duel.... j'ai dû lui apprendre que le combat a mal tourné pour le jeune homme qui l'intéresse.

—Le duel!.... Quoi! ils se sont battus! Oh donc?

—Là, derrière ce mur. Il y a une place excellente.

—Il paraît que vous avez trouvé la porte ouverte.... Le garde d'artillerie ne fait pas son métier.... il lui en cuira. Justement, le général-inspecteur va arriver. Il est au fort du petit Bey et il m'a envoyé en avant.

Mais, dites-moi!.... la querelle que les deux adversaires viennent de vider ici, c'est celle qui s'est engagée hier, dans la cour de l'hôtel Franklin?

—Oui. Vous étiez présent.... moi aussi. Seulement, vous avez brusquement quitté la place.

—Et vous, qui êtes resté, vous avez consenti à servir de témoin....

—A M. le comte de Trigavou. Oui, certes. Je ne pouvais pas refuser de rendre ce service à un gentleman....

—Que vous n'aviez jamais rencontré qu'à une table d'hôte. Vous a-t-il appris pourquoi il se battait?

—A propos d'une femme. Je ne lui en ai pas demandé davantage. En pareil cas, la discrétion est de rigueur.

—Je ne dis pas le contraire. Mais, savez-vous ce qu'il a fait, ce gentleman? Non.... eh bien! vous vous souvenez des propos que tenaient, hier matin, à table, les gens qui déjeunaient avec nous?

—Parfaitement. Ils parlaient du procès criminel qu'on a jugé à Saint-Brieuc. Et M. de Trigavou s'est trouvé d'accord avec vous et moi pour désapprouver leur conversation.

—Il avait, pour la faire cesser, des raisons personnelles. Le juré qu'on a, en pleine cour d'assises, accusé d'avoir assassiné le général du Houlbecq, c'est M. de Trigavou.... c'est l'homme que vous assisté sur le terrain.

L'Anglais fit un haut-le-corps, mais il se remit très vite de sa surprise et, au lieu de convenir qu'il avait en tort:

—Eh bien! dit-il froidement, qu'importe qu'on l'ait accusé, s'il n'est pas coupable?

—Je ne sais pas s'il l'est, mais je sais que tout à l'heure, à l'hôtel Franklin, un commissaire de police s'est présenté, porteur d'un mandat d'amener lancé par le procureur général de Rennes contre M. le comte de Trigavou, inculpé de meurtre avec préméditation. J'étais là et j'ai très bien vu les gendarmes qui attendaient dans la rue.

—Diable! murmura sir John, tout décontenancé.

—On n'a pas trouvé M. de Trigavou, mais on le cherche et on le prendra infailliblement.

—Cette jeune femme vient de me dire qu'il s'est jeté à la mer et elle m'a donné à entendre qu'il s'y est noyé.

—Ce serait fort heureux pour lui et pour vous. Mais j'ai beaucoup de peine à croire cela. S'il s'était jeté à l'eau pour se suicider ou pour se sauver, vous l'auriez vu.

—Non. J'étais resté près du blessé. Et il me semblait tout naturel que M. de Trigavou se fût éloigné après le combat, qui a été loyal, je l'atteste. Les adversaires avaient le droit de tirer à volonté, en marchant l'un vers l'autre. Le comte a fait feu le premier, et M. d'Erquy est tombé. Son témoin, son médecin et moi, nous nous sommes empressés autour de lui, mais M. de Trigavou n'avait plus rien à faire là.... seulement je pensais qu'il était allé m'attendre à l'autre bout de l'île.... je le cherchais, lorsque j'ai rencontré la personne qui vient de nous quitter.

—Je commence à comprendre, murmura M. de Sacey, qui regardait le bateau à vapeur filant à toute vitesse.

—Et que croyez-vous, maintenant?

—Que M. de Trigavou s'est en effet noyé en essayant de rejoindre à la nage le petit navire que vous voyez là-bas. Je le connais, ce yacht. Son propriétaire le loue aux étrangers pour des promenades en mer et même pour de plus longs voyages. Il s'était sans doute engagé à conduire M. de Trigavou en Angleterre et il devait l'embarquer au grand Bey, du côté de la grève de Bon-Secours. Je parierais volontiers que M. de Trigavou y allait, et qu'il aura aperçu mes canonniers. Il n'a pas pu les prendre pour des gendarmes, mais quand on n'a pas la conscience nette, on n'aime pas à rencontrer des soldats en armes. Il aura rebroussé chemin et essayé de descendre par un sentier que le Génie militaire fera certainement disparaître, si le ministre de la guerre se décide à donner l'ordre de fortifier l'île. Présentement, ce sentier est praticable, mais il est difficile. Le Trigavou s'y est engagé... il a fait un faux pas et il est tombé à la mer où il s'est noyé bel et bien.

Tant mieux pour lui! S'il s'était laissé prendre, le moins qui pût lui arriver c'était d'aller finir ses jours à Nouméa.

Cette oraison funèbre contrista sir John Harris, qui regrettait fort d'avoir servi de témoin à un criminel, mais il n'y contredit point, car il ne doutait plus de s'être fourvoyé en accompagnant sur le terrain ce gentilhomme qui l'avait charmé par son grand air et par ses belles façons.

—Pensez-vous, monsieur, que je puisse être inquiété, à la suite de cette fâcheuse affaire? demanda-t-il vivement.

—J'espère que non, mais je n'en jurerais pas, répondit le commandant. Et si j'étais à votre place, je quitterais Saint-Malo aujourd'hui même.... avant que l'histoire du duel et de la disparition de M. de Trigavou soit connue dans la ville.

—C'est ce que je compte faire.... mais.... je suis venu à pied, par la digue, et maintenant la mer est haute....

—J'ai à ma disposition un canot qui vous ramènera.... Mais ne pensez-vous pas que nous ferions bien d'aller voir ce qui se passe dans l'enceinte où le duel a eu lieu? Si ce jeune homme n'est que blessé, il faut qu'on le transporte chez lui. Mes soldats pourront s'en charger.

Sir John ne demandait pas mieux que d'en finir et de suivre le conseil de M. de Sacey.

Ces messieurs trouvèrent Olivier à demi-couché sur le dos et soutenu par son ami Allanic, qui l'entourait de ses bras. Viviane, agenouillée, serrait une des mains de son cousin dans les siennes. Le docteur Avangour fouillait la poitrine du patient avec une pince d'acier.

—La voici, dit-il en se redressant et en montrant une balle qu'il tenait entre le pouce et l'index.

Elle s'était logée sous la clavicule, mais elle n'a rien cassé.

Et comme Olivier l'interrogeait du regard:

—Vous serez sur pied dans trois semaines.. et vous vous marierez dans trois mois, si le cœur vous en dit, ajouta en souriant le bon docteur.

....

La prédiction du médecin de Dinan ne s'est réalisée qu'à moitié. Olivier d'Erquy est entré en convalescence au bout de quinze jours, mais il ne s'est marié qu'au bout de six mois.

Mlle de Bourbriac a voulu attendre que le deuil qu'elle portait eût pris fin, et qu'on eût remis en liberté les innocents.

Et la justice, quand elle se trompe, ne se résigne pas volontiers à reconnaître son erreur. Elle y met du temps, et ce ne fut qu'après de longues et minutieuses enquêtes qu'elle se décida à relâcher un homme arrêté, au pied levé, sur une dénonciation calomnieuse.

A la dépêche du président des assises, le procureur-général de Rennes avait répondu par l'ordre de s'assurer immédiatement de la personne d'Alain de Trigavou, et si on avait pu le prendre, la nouvelle instruction eût sans doute été plus courte que la première, car on aurait pu le confronter avec Pillemer et avec Yvon.

Mais, cette fois, le maître de La Hunaudaie était mort pour tout de bon. La mer avait jeté sur la grève de Paramé les cadavres des deux amants. On savait comment ils avaient fini et de cette fin tragique on pouvait conclure qu'ils étaient coupables.

Cette présomption n'avait pas suffi. Il avait fallu arracher un aveu à l'odieux Pillemer, et ce n'était pas facile, car il savait de quelle peine la loi punit le faux témoignage. Après d'innombrables interrogatoires, il s'était raccroché à l'espoir de gagner l'indulgence d'un jury en déclarant que son maître, M. de Trigavou, qui n'était plus là pour le démentir, lui avait dicté sa déposition. Il avait donc fini par confesser que, le jour du crime, il n'avait pas quitté la ferme de La Hunaudaie et que, par conséquent, il n'avait pas pu voir Calorguen prendre son fusil qu'il venait de cacher dans les broussailles à la lisière du bois.

L'ordonnance de non-lieu ne s'était pas fait attendre, et le malheureux garde avait pu sortir enfin de la prison de Dinan, où on l'avait ramené.

Yvon, mis dehors le même jour, était revenu avec lui à Trigavou, où Viviane et Olivier les attendaient.

La vieille mère vivait encore et elle a revu son fils.

Mlle de Bourbriac a voulu se marier à l'église de Trigavou. M. Avangour et M. Miniac ont été ses témoins.

Olivier d'Erquy a choisi naturellement son camarade d'école, Allanic, et, après avoir consulté Viviane, il a choisi aussi Pierre Calorguen, simple garde-chasse, qui méritait bien cette réhabilitation publique.

Le juge de paix qui l'avait fait arrêter n'a pas refusé de signer, après ce brave garçon, sur le registre de l'état civil, et tous les gens du canton lui en savent gré.

Du reste, Calorguen est maintenant régisseur général de la terre et du château.

Pillemer en a été quitte pour cinq ans de réclusion, mais il ne reviendra pas en Bretagne à l'expiration de sa peine. Les paysans l'y lapideraient, et le commandant Jugon se chargerait, à lui tout seul, de le forcer à déguerpir.

Maître Plaintel ne s'est pas encore consolé de la fin lamentable du dernier des Trigavou. Il parle de vendre son étude.

Viviane est entrée en possession de la fortune que lui a léguée le général. Elle a même, de par la loi, hérité de sa sœur, mais elle a donné, par acte notarié, trois cent mille francs aux pauvres de l'arrondissement de Dinan.

Elle les avait d'abord offerts à Calorguen, qui a refusé de les accepter. L'argent de Mme du Houlbecq lui aurait brûlé les mains.

Viviane s'est chargée de faire d'Yvon un homme et un soldat. Elle l'a envoyé au pensionnat de Jersey, où les Pères, chassés de France par un décret inique, le prépareront pour l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Après avoir réparé des injustices et récompensé des dévouements, Mlle de Bourbriac, devenue Mme d'Erquy, avait bien le droit de jouir d'un bonheur chèrement acheté.

Elle est partie avec son mari pour l'Italie, et elle passera l'hiver à Naples.

Ils reviendront au printemps, et ils comptent habiter le château toute l'année.

Olivier a donné sa démission, et Viviane a fait murer la chambre de la tour.

Ils finiront comme les amoureux des contes des fées. Ils seront heureux et ils auront beaucoup d'enfants.

Mais quoi qu'en dise Voltaire, par la bouche du docteur Pangloss, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Le bon Roquevaire a perdu sa place de gardien-chef, et le brigadier Grisaille a eu de l'avancement.

FIN.

On a beaucoup parlé, il y a un mois, de la loi française de 1810 sur les mines; nous avons signalé nous-mêmes la part que l'empereur avait prise à l'élaboration de cette loi. Voici un passage des *Souvenirs* du feu duc de Broglie, récemment parus, qui ajoute quelques détails à ce qui a pu être dit à ce propos. Le duc de Broglie était alors attaché au conseil d'Etat comme auditeur, et il assistait en cette qualité à toutes les séances, même à celles que l'empereur présidait, privilège qui fut retiré un peu plus tard aux auditeurs ordinaires et réservé à ceux qui s'étaient particulièrement distingués par leurs services:

"Dans le court intervalle qui sépara mon entrée au conseil d'Etat du départ de l'empereur pour la campagne de 1809, deux sujets ont occupé principalement ce corps, le seul, à cette époque, où régnait quelque activité; c'était le Code pénal et la loi sur les mines. Treilhard était rapporteur du Code pénal, l'empereur prenait peu de part à la discussion, et semblait y porter peu d'intérêt; la loi sur les mines éveillait davantage son attention; il y avait là une question de propriété ardue et délicate que M. Fourcroz, rapporteur de la loi, s'efforçait en vain de résoudre, et devant laquelle le reste du conseil échouait également. Il s'agissait de savoir si la mine appartenait de plein droit de propriété au propriétaire du sol, c'est-à-dire si le droit de propriété était indéfini, et pouvait aller jusqu'au centre de la terre.

"On finit sagement par prendre un terme moyen, et par reconnaître que le droit de propriété, au sens absolu, ne dépassait pas la couche du sol cultivable; que la mine, nouvellement découverte, était une propriété *nouvelle*; qu'à ce titre l'Etat demeurait libre de la concéder, sauf toutefois le droit du propriétaire de la superficie à obtenir cette concession par privilège. Ce mot de *propriété nouvelle*, rencontré par l'empereur à la fin de sa discussion, la termina aux cris d'admiration de tout le conseil - ce n'était cependant que l'expression d'une idée autour de laquelle chacun tournait depuis plusieurs séances; mais l'expression était vive et frappante; il n'en fallait pas davantage pour exciter l'enthousiasme."

Le curé de Caderousse (France) qui vient d'être enlevé prématurément à l'affection de ses paroissiens, avait pour petit clerc, lorsqu'il était à la tête de la paroisse de Volleron, un jeune enfant très intelligent et très pieux, appelé Clovis Hugues et fils d'un cordonnier de la localité. Il le prit en affection et en échange des services qu'il rendait à l'église, il lui apprit les premiers éléments du français, du latin et du grec; il le fit, ensuite, entrer avec une bourse entière au petit séminaire de Sainte-Garde, près Carpentras.... On sait le reste: l'enfant a grandi; il a jeté sa soutane par-dessus les moulins; il s'est lancé dans la démocratie et il est devenu le député-poète des Bouches-Rhône que l'on connaît.

On lit, dans le *Pays-de-Caux*, de Saint-Valéry, France.

Nous soutenions, dernièrement, malgré une opinion généralement accréditée dans les ports de pêche, que le hareng est un poisson sédentaire, qui, lorsqu'il a frayé sur les côtes, gagne les bas fonds où il se tient habituellement. Les faits viennent nous donner raison. Le 25 février dernier, deux barques faisant la pêche au chalut, rapportaient à Fécamp 300 mesures de harengs gnais. Hier, on en prenait ici, dans les parcs, trois ou quatre mesures. Aujourd'hui, on en a pêché une demi-mesure environ. D'où viendrait ce poisson si le hareng était migrateur?"

Fin d'une lettre de Mme Chapuzot, faisant part à quelqu'un de la naissance de son petit-fils:

"Il est déjà fort comme un Turc et droit comme un nid!"